Petz ; quatre officiers et treize hommes furent tués, 15 hommes furent blessés. Le Kowtz ne fut pas mis hors de combat et il ouvrit immédiatement un feu décisif sur les forts chinois.

Pendant l'action, un torpilleur chinois tenta une sortie, mais fut immédiatement capturé.

De nombreuses troupes arrivent à Takou.

Les Japonais sont en possession d'un des forts. Ils s'en sont emparés après un combat dans lequel ils ont perdu un capitaine et onze hommes.

Les pertes européennes à Takou sont très sensiblement plus élevées qu'on ne l'a cru hier.

Elles se décomposent ainsi :

Cinq officiers et quarante marins tués;

Trente-cinq marins et fantassins de marine blessés.

Quatre cents Chinois ont été tués dans les forts: cent autres ont été tués par les forces russes et allemandes au moment où ils cherchaient à fuir vers le Nord.

Le village de Takou, situé au fond de la baie, ne comprend que quelques cahutes de pêcheurs, la gare du chemin de fer et le bureau du télégraphe. Toute la région, d'ailleurs, qui s'étend entre Takou et Tien-Tsin, est morne et désolée : pas un arbre, pas une maison, pas même un buisson. Les habitants, très peu nombreux, vivent dans des cahutes sordides, et leur seule industrie est la pêche.

Le chemin de fer de Takou à Tien-Tsin a quarante kilomètres exactement de longueur ; il est à double voie, par suite du trafic généralement considérable qui a lieu à Tien-Tsin. Après Tien-Tsin, la voie est simple, et la distance jusqu'à Pékin est de 127 kilomètres. Il y a exactement six stations qui, dans l'ordre, sont: Yang-tsun, Lofan, Lang-Fang, Anting, Huang-Tsun et Feng-Tai.

Un nouveau bombardement

Une dépêche reçue à Berlin de Che-Fou, publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, annonce que les concessions européennes de Tien-Tsin ont été bombardées par les Chinois.

Guerre d'extermination

Les Allemands et les Russes se sont emparés du nouveau croiseur chinois *Ha-Yang*, à bord duquel se trouvaient plusieurs officiers qui tous, déclarent qu'ils avaient ordre de commencer une guerre d'extermination contre les étrangers et les chrétiens indigènes.

L'impératrice détrônée

Londres, 20 juin. — Le correspondant du *Daily News* à Rome se dit informé que les puissances se sont consultées sur la question de la déposition de l'impératrice douairière et sur la forme du gouvernement temporaire qui sera établi à Pékin sous le contrôle des puissances.

Le gouvernement des Etats-Unis propose de réinstaller le jeune empereur et de lui donner des ministres sur la bonne volonté desquels les puissances pourront compter.

ATTAQUE DE PEKIN PAR LES RUSSES

Shanghaï, 20 juin. — La colonne de secours russe est arrivée ce matin devant Pekin et a attaqué la ville des deux côtés à la fois.

Il s'agit de la colonne russe dont nous avons déjà signalé l'action séparée, mais la nouvelle mérite confirmation.

La Chine renoncerait à la lutte

On mande de Shanghaï au *Times* :

Li-Hung-Chang partira de Canton pour Pékin vendredi.

Les fonctionnaires chinois voient, dans le rappel de Li-Hung-Chang, l'indice que le parti chinois a abandonné l'espoir de pouvoir résister aux puissances et qu'il opère un changement complet de front.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA SITUATION

Aucune nouvelle importante. La guerre devient confuse : elle est partout et nulle part. Il semble, comme le dit le *Daily Mail*, que la liste des pertes subies par l'armée anglaise dans l'Afrique du Sud montre qu'il y a eu des engagements qui n'avaient pas été mentionnés jusqu'ici. Le même journal craint que les communications de lord Roberts ne soient encore coupées.

Il est en tout cas certain que la colonne Carter a dû évacuer Kwissa après un échec, le 14 juin, et que le 16 juin, une autre colonne, qui venait dégager celle-ci, a été également battue près d'Essary-Kwanta. Enfin, un fermier du Natal a écrit au premier ministre de cette colonie que c'est une erreur de croire que le Natal est débarrassé d'ennemis. Il y a de nombreux Boers dans les montagnes de Berh et sur la haute Tugela. C'est toujours la *guerilla*.

Nous disions, hier, que lord Roberts allait être obligé d'occuper fortement sa ligne de communication ; on annonce, aujourd'hui, qu'il fait construire à Bloemfontein des baraquements pour 30.000 hommes.

D'autre part, les autorités militaires anglaises s'efforcent de lutter contre cette insaisissable insurrection. Elles disent y avoir réussi dans le district de Priessa entre le chemin de fer de l'Est et la colonie allemande de Damaraland à l'ouest. Quelques Boers se sont enfuis dans les montagnes, mais leurs noms sont connus et l'on compte les arrêter. Le commandant boer de Kuruman, se composant de 800 hommes, a envoyé à Vryburg des parlementaires pour offrir sa soumission.

On s'attend à des mouvements importants du général Carrington avant la fin du mois. Il est possible que le général envahisse le Transvaal.

Lord Roberts est parvenu à couper les communications du Transvaal avec Lourenço Marquez en détruisant le pont du chemin de fer à Malalone, près d'Hector Spruit, à huit kilomètres de la frontière dans l'intérieur du Transvaal.

Joubert se serait empoisonné

Bruxelles, 20 juin. — M. W. Michot, jeune Malinois, qui revient du Transvaal où il s'est battu dans les rangs des Boers, a donné à un rédacteur de la *Réforme*, de curieux détails sur la mort du général Joubert.

— Une fois, Kruger, a-t-il dit, a fait preuve de virilité, il a sacrifié Joubert, le temporisateur ; ça s'est passé à Glencoe ; étant de garde, je l'ai entendu reprocher sa mollesse à Joubert. Il lui disait que, si la cause de la patrie était perdue, c'était sa faute à lui, qui n'avait su prendre Ladysmith.

En effet, la ville était à bout : la saleté, la famine, la maladie étaient telles qu'elle n'eut pu tenir plus de trois jours encore.

Ah! si Botha avait eu le haut commandement dès le début de la guerre : Ladysmith, Kimberley, Mafeking tombaient en son pouvoir, les Boers donnaient la main aux révoltés de la colonie du Cap, et c'était la victoire !

... Joubert fut disgracié : à quelques jours de là, on le trouva mort, les poings crispés, la face décomposée. On affirme qu'il s'est empoisonné.

Les Boers dans l'Orange

Londres, 20 juin. — Des renseignements reçus au War Office, de l'Afrique du Sud, constatent que les commandos boers opèrent de nouvelles concentrations à l'Est de la province d'Orange.

Les orangistes ont bombardé hier le camp anglais de Spitzburg.

Une forte colonne boer s'est concentrée sur le front du général Rundle, dans l'intention de forcer le passage vers le Sud. Les troupes sont sous les ordres des commandants de Vilioen et Meruanes Stéjn, frère du Président. Ce dernier les accompagne aussi. La capitale de l'Etat libre a été transférée à Bethlehem.

Le principal camp boer, qui se trouvait auparavant à Commando-Neck, a été transporté à 5 milles plus près de Spitzburg.

Un commando de Transvaaliens est en marche pour effectuer sa jonction avec les Orangistes. Ce commando faisait partie de l'armée qui a battu en retraite devant le général Buller.

Lord Kitchener en danger

Le Cap, 20 juin. — Un train dans lequel se trouvait lord Kitchener a failli être capturé par les Boers à Kopje station.

(C'est ce jour là que dans l'attaque d'un train employé aux réparations de la voie ferrée près de Rhenoster River, les Anglais ont eu 1 tué, 11 blessés et 50 prisonniers).

Une dépêche de Roberts

En dernière heure, on annonce une dépêche de lord Roberts disant que Krugersdorp a été occupée sans opposition.

Methuen a battu le commando Dewet ; toutes les communications entre Prétoria et Capetown sont rétablies.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 20 juin. — M. Caillaux, ministre des finances, s'est rendu aujourd'hui à la commission de l'impôt sur le revenu pour répondre à une question que cette commission lui avait posée.

Il s'agissait de savoir si, au lieu d'un impôt partiel sur le revenu, il ne serait pas préférable d'instituer un impôt général sur le revenu, remplaçant toutes les contributions directes et l'impôt des valeurs mobilières.

Le ministre des finances a dit qu'on pourrait étudier le système, mais qu'avant de s'engager dans cette voie, la Commission devait se prononcer sur le principe même de l'impôt sur le revenu et sur l'assiette de cet impôt. Ce n'est que quand ces questions primordiales seraient résolues qu'il serait possible d'étudier l'extension de ce mode d'impôt.

GRANDES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 20 juin. — Le vice-amiral Gervais, commandant en chef de l'armée navale, accompagné de son état-major et de ses aides de camp, a quitté Paris hier soir, par le rapide de huit heures, se rendant à Toulon où il est arrivé cet après-midi, pour prendre possession de son commandement.

L'armée navale qui aura à exécuter prochainement des grandes manœuvres, constituera un des plus grands déploiements de forces maritimes qui aient encore été de nos jours réunies en France. Le commandant en chef, l'amiral Gervais, arborera son pavillon sur le cuirassé d'escadre *Bouvet* et aura sous ses ordres les escadres de la Méditerranée et du Nord.

L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Fournier, comprend six cuirassés d'escadre : le *Brennus*, le *Gaulois*, le *Charlemagne*, le *Charles-Martel*, le *Jean-Bart*, le *Bouvet* ; quatre garde-côtes cuirassés : le *Fusilier*, le *Formidable*, l'*Amiral-Duperré*, le *Redoutable* ; deux croiseurs cuirassés : le *Dupuy-de-Lome* et le *Bruix* ; cinq croiseurs, un contre-torpilleur et deux torpilleurs.

L'amiral Gervais disposera donc, comme flotte de ligne, de 1 cuirassés, dont plusieurs, possédant les derniers perfectionnements de l'art naval, figurent parmi les plus puissantes unités à flot. L'escadre légère comprend douze bâtiments rapides appuyés sur cinq croiseurs cuirassés, la flottille de six torpilleurs conduite par deux contre-torpilleurs constitue un élément sérieux d'offensive; enfin, il faut compter la *Foudre*, grand croiseur, portant quatre petits torpilleurs qui doivent être débarqués près du point où ils doivent opérer et être embarqués de nouveau aussitôt que l'œuvre de destruction qui leur avait été assignée aura été accomplie.

Au cours des manœuvres navales, les torpilleurs des défenses mobiles seront mis à la disposition de l'amiral Gervais et participeront aux exercices. Ces torpilleurs sont au nombre de 8 pour la Méditerranée et de 16 pour l'Océan et la Manche.

Les manœuvres navales comprendront deux grandes séries d'exercices.

Dans la première, les escadres manœuvreront isolément, dans le Nord et dans la Méditerranée ; dans la seconde, les escadres seront réunies et manœuvreront en armée.

L'armée navale se rendra dans la baie de Quiberon et y séjournera trente-six heures ; mais il est bon de faire savoir qu'à ce mouillage l'armée sera tout ouïe en manœuvres ; elle ne tiendra loin de terre, et il ne sera pas possible de visiter les bâtiments.

A la fin des exercices, l'armée navale se rendra à Brest et Cherbourg où on prépare de grandes réceptions.

Ordre du jour aux escadres

En prenant possession de son commandement, le vice-amiral Gervais, commandant en chef de l'armée navale, a adressé aux escadres l'ordre du jour suivant :

En prenant les hautes fonctions dont il a été investi par la confiance du gouvernement de la République, le vice-amiral commandant en chef de l'armée navale adresse aux amiraux, officiers et équipages des escadres du Nord et de la Méditerranée son salut le plus cordial.

Profonde est sa joie de se retrouver sur au milieu d'eux, et, si lourdes que soient les responsabilités qu'il assume, il les affrontera avec une moindre crainte par la foi entière qu'il a dans le dévoué concours de tous par sa connaissance aussi de la haute valeur des chefs, de l'entrain des officiers, de l'ardeur disciplinée des équipages et du degré supérieur d'instruction auquel ont été portées les escadres.

Son ambition est grande, mais unique : De toute son âme et de toutes ses forces, essayer encore de bien servir cette noble marine de France, à laquelle nous sommes si passionnément attachés dans notre commun amour de la patrie.

LA GLOIRE DU SABRE

Paris, 20 juin. — Dans les couloirs on s'entretenait aujourd'hui de l'interpellation Vigné d'Octon sur le drame du Soudan, interpellation que son auteur se proposait d'étendre à tous les faits qu'il a relatés dans un livre récent à « La gloire du Sabre ».

Devant la gravité des faits articulés par le député de l'Hérault dans son livre et dans plusieurs articles de journaux, le ministre des colonies a annoncé qu'il avait décidé d'ouvrir une enquête générale portant non seulement sur le Soudan, mais aussi sur Madagascar et les Comores.

En présence de cette décision, M. Vigné a accepté l'ajournement de son interpellation pour attendre les résultats de l'enquête.

Mais le nationaliste Lasies, qui se proposait d'intervenir dans le débat pour prendre la défense des galonnés assassins et apporter des révélations sur l'affaire Voulet-Chanoine, semble disposé soit à reprendre l'interpellation, soit à en déposer une nouvelle.

On pense que le débat sur cette affaire viendra vendredi au début de la séance.

Nul doute que la Chambre n'accepte l'ajournement pour attendre le résultat de l'enquête.

LES COOPÉRATIVES ANGLAISES

Londres, 20 juin. — Il vient d'avoir lieu à Cardiff le congrès des coopérateurs anglais. Suivant les rapports présentés par 1,651 coopératives, tant de production que de consommation, il y avait à la fin de 1899 1,729,976 membres coopérateurs. Par rapport à l'année 1898, l'augmentation a été de 88,898 membres.

Le chiffre d'affaires de ces 1,651 coopératives a été, pour le dernier exercice, de 1,750 millions de francs avec un bénéfice de 195 millions.

Il y avait d'autre part, parmi ces coopératives, 78 coopératives agricoles, possédant, ensemble, 6,746 acres de terres.

Faits Divers

HORS RÉGION

INCENDIE D'UNE USINE

20 OUVRIERS ET 3 POMPIERS BESSÉS

Paris, 20 juin. — Un violent incendie a éclaté ce matin, à huit heures, dans une usine à vapeur située 97, rue Pierre-Montreuil.

Cette usine, qui porte le nom de sa fondateur, M. G. Alavoine, est actuellement dirigée par le successeur de celui-ci, M. Henri Jouault.

Elle est située, absolument isolée, près du château de Montereau, en rase campagne, et occupe trois corps de bâtiments contruits en torchis et d'une longueur de deux cents mètres sur quinze de hauteur.

Cinquante ouvriers y sont occupés à nettoyage à sec des tissus, étoffes et passeries.

Dans les réserves sont placés d'importants approvisionnements de benzine servant également au nettoyage ainsi que les ateliers de fabrication de ce produit chimique.

Le feu a éclaté dans l'atelier de dégraissage. Un réservoir de benzine a fait explosion projetant de toutes parts des débris de métal et propageant l'incendie. Vingt ouvriers furent blessés et leurs camarades pris de panique, se sauvèrent dans toutes les directions. Le premier moment d'effroi passé, ils revinrent et aidés de courageux citoyens, portèrent secours à leurs camarades dont quatre furent transportés à l'hôpital Saint-Antoine dans un état désespéré.

Les malheureux sont horribles à voir, ils ont le visage, la tête tout le corps couverts de brûlures, ils souffrent atrocement et poussent des cris qui n'ont plus rien d'humain.

L'alarme promptement donnée, les pompiers des usines voisines, de Bagnolet, des Lilas, de Fontenay, de Maisons-Alfort, de Vincennes, accoururent aider ceux de la localité. Bientôt, les pompiers de Paris, prévenus par téléphone, vinrent se joindre à eux, et le préfet de police vint en personne prendre la direction du service.

Vingt pompes furent mises en batterie, mais les flammes, trouvant un aliment acide dans les approvisionnements de benzine et dans les étoffes, ne tardèrent pas à prendre une grande extension. En même temps, des ruisseaux du liquide inflammable propageaient de toutes parts l'incendie.

Tous les bâtiments brûlaient, et la flamme immense se dressait s'élevant à une hauteur considérable, rougissant le ciel d'une immense lueur, tandis que les poutres se tordaient et que les murs s'effondraient avec un épouvantable fracas.

Les efforts réunis des pompiers durent se borner à modérer la violence du feu.

Les blessés

Le réservoir qui a fait explosion contenait 20,000 litres de benzine.

Voici les noms des quatre ouvriers, plus gravement blessés que les autres, qui ont dû être transportés à l'hopital : Menard, 24 ans; Nodé, 22 ans ; Tilleul, 23 ans, Detanon, 26 ans.

Ces deux derniers semblent être dans un état désespéré.

UNE NOUVELLE EXPLOSION

Quatre blessés

Le feu qu'on croyait éteint à l'usine Jouault, a repris à 4 heures 1/2. Une nouvelle explosion s'est produite. Trois pompiers et un civil ont été blessés. Les trois pompiers ont été transportés à l'hôpital Saint-Antoine le civil est soigné dans un débit de vins du voisinage.

Les Dégâts

Les dégâts sont évalués à plus de trois cent mille francs. Ils sont couverts par quatre assurances.

DANS LA RÉGION

LE PROCÈS HERTEL

contre Siauve-Evansy et le « Réveil »

Une poursuite en cent mille francs de dommages-intérêts. — Application très mitigée de la loi. — Un acquittement moral.

Nous avons rendu compte dans la mesure permise, du procès intenté à Siauve-Evausy, à cause de son article « Un Monstre » parlé sieur Hertel, neveu de M. le juge Multier, et « mauvais fils » de Madame Multier, veuve Hertel.

C'est le journal que les débats eurent lieu.

Au nom d'Hertel, Me Quérenez, du barreau de Paris, demanda au tribunal de condamner Siauve en cent mille francs de dommages-intérêts.

Siauve présenta lui-même sa défense.

Notre gérant Pioteix fut défendu par Me Dellesalle.

Le 13 juin, M. le Huérou-Kérissel, substitut du Procureur de la République prit ses réquisitions et contrairement à ce qu'a raconté perfidement l'*Echo du Nord*, il ne demanda pas l'application de la loi, mais une application *très mitigée* de la loi.

L'affaire fut mise en délibéré et le jugement a été rendu, hier, mercredi.

En voici la teneur :

« Attendu que le numéro du « Réveil du Nord » du 26 février 1900 a publié sous la signature de Siauve-Evausy un article intitulé « UN MONSTRE », commençant par ces mots : « Un monstre à face d'homme qui s'appelle Hertel » et se terminant par ceux-ci : « Jusqu'à frapper sa mère dans ce qu'elle a de plus sacré : son honneur »;

» Que dans cet article, Hertel a été traité plusieurs fois de monstre, qu'il y est dit que son nom provoque un hoquet de dégoût, qu'il s'est cyniquement acharné sur sa victime, que sa bave est une bave de reptile, une bave de serpent, qu'il y est traité de parricide, d'empoisonneur moral qui assassine lentement par doses ;

» Que ces expressions outrageantes constituent les délits de diffamation et d'injures prévus par la loi de 1881 ;

» Attendu, sur l'application de la peine, que l'article incriminé a été inspiré à Siauve-Evausy par les récits de différents journaux suivant lesquels le plaignant aurait révélé à des publicistes des faits de nature à nuire à la considération de sa mère ;

» Que Siauve-Evausy qui ne connaissait pas Hertel et qui n'avait aucune animosité contre lui, n'a fait qu'apprécier des faits tombés dans le domaine public et **que les flétrir dans un mouvement naturel d'indignation, en s'inspirant à bon droit des sentiments de respect et de pitié qu'un fils doit en toutes circonstances à sa mère.**

» Le Tribunal condamne Pioteix à 5 francs d'amende et Siauve-Evausy à 16 francs de la même peine, **avec application de la loi Bérenger.**

« Sur la demande en dommages-intérêts,

« Attendu qu'il n'apparaît pas que l'article incriminé publié à Lille ait causé un dommage appréciable au plaignant qui n'est pas connu dans la région où il n'a aucune relation personnelle, ni d'affaires, qu'au surplus il a provoqué lui-même par ses propres révélations les critiques dont il se plaint, que l'allocation des dépens à titre de dommages-intérêts sera une réparation suffisante du préjudice causé,

« **Condamne solidairement Pioteix et Siauve-Evausy aux dépens à titre de dommages-intérêts**, déclare la Société de la Presse Populaire civilement responsable, déclare la partie civile tenue des frais, sauf son recours contre les condamnés. »

Siauve-Evausy ne s'était pas défendu du délit qui lui était imputé; au contraire, il s'en était enorgueilli, allant jusqu'à déclarer que si l'article qu'on tarifait à un si haut prix était à refaire, il le referait, tout en regrettant que la langue française n'eût pas d'expressions plus virulentes encore pour flétrir « LE MONSTRE » qui avait traîné publiquement sa mère dans la boue, après l'avoir fait jeter en prison.

Le jugement qu'on a lu plus haut peut donc être considéré comme un acquittement.

Non seulement Hertel n'obtient pas un sou sur les cent mille francs qu'il avait eu la cynique audace de réclamer, mais encore le Tribunal, contraint de condamner Siauve, lui a fait application de la loi Bérenger.

Cette condamnation équivaut à un acquittement, et elle est tout à l'honneur de notre rédacteur en chef.

G. CLAIRE.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A ROUBAIX

Chez Prouvost-Barenne

Ainsi que nous l'annoncions hier, la reprise générale du travail a été effectuée hier matin, dans cette usine, aux anciennes conditions.

La grève aux mines de Meurchin

La journée de mardi

L'animation grandit de jour en jour aux mines de Meurchin où depuis 14 jours les ouvriers mineurs sont en grève.

La matinée de mardi a été mouvementée aux abords de la cité des corons où un certain nombre de faux frères vont encore travailler. Toutefois, aucun incident à signaler. Les grévistes restent calmes et se bornent à contempler les renégats se rendant au travail, et à les inviter à faire cause commune avec eux.

Les descentes sont encore moins nombreuses. De ceux qui avaient jusqu'ici continué le travail, il ne reste plus que les vieux raccommodeurs, les galibots, et quelques frères et fils de porions, une quarantaine en tout.

On sait que dans la matinée les délégués ouvriers ont été reçus à dix heures, à la préfecture par M. Alapetite, préfet et M. Fève, ingénieur de l'Etat.

L'arrivée de Lamendin

A l'arrivée du député Lamendin une foule nombreuse de grévistes s'était portée vers la gare de Béthune-Provin.

A sept heures quinze, le vaillant député de Béthune et le citoyen Evrard font leur arrivée.

Ils sont acclamés aux cris de Vive Lamendin! Vive la grève!

Un cortège se forme immédiatement et se dirige vers l'établissement Longuépée, à Bauvin, où doit avoir lieu la Conférence.

Le long du parcours, la foule va grossissant, et c'est à grand peine que tout ce monde : grévistes, femmes et commerçants peuvent se caser dans la vaste cour, qui, pour la circonstance, sert de salle de conférence.

La Réunion

La réunion commence alors sous la présidence du citoyen Vilcot, président de la section syndicale de Beuvin, ayant comme assesseurs les citoyens Sauvage et Tassin, délégués mineurs.

Le citoyen Evrard a d'abord la parole. Dans un discours très applaudi, il rend compte de l'entrevue qu'ont eue avec le Préfet les délégués ouvriers : il dit que ceux-ci ont fourni au premier magistrat du département toutes les explications nécessaires sur les différentes réclamations des ouvriers.

Le Préfet a été très surpris de l'esprit de conciliation qu'il a rencontré parmi les représentants des ouvriers : il les a remercié des explications claires et précises qu'ils lui ont fournies et a promis tout son concours pour amener la Compagnie de Meurchin à donner satisfaction aux réclamations qu'il reconnaissait bien modestes.

Il a invité la délégation ouvrière à se présenter de nouveau jeudi en son cabinet pour lui faire connaître le résultat des pourparlers engagés avec M. Taquet.

Après un appel à la résistance, Evrard termine en citant des municipalités ouvrières qui ont voté des secours pour les grévistes de Meurchin, ainsi que d'autres qui ont promis d'en faire autant.

Cette déclaration est accueillie par de nombreux applaudissements.

Lamendin monte alors à la tribune accueilli par les acclamations de tout l'auditoire.

Le sympathique secrétaire général du syndicat des mineurs, rappelle l'origine et les causes de la grève actuelle. Il montre la compagnie de Meurchin, poussant ses ouvriers à l'exaspération, en cherchant par tous les moyens possibles à mettre entrave à leur liberté politique et syndicale ; il fait voir les porions pénétrant partout où les ouvriers se réunissent pour discuter leurs intérêts et par leur présence intimidant les uns, provoquant et mettant à l'index les autres. Il dit que le renvoi des trois camarades n'est pas le seul mobile de la grève, mais qu'il est l'étincelle qui a mis le feu aux poudres et a fait éclater le conflit qui depuis neuf mois était à l'état latent.

Alors, Lamendin passe en revue l'attitude des grévistes d'une part et celle de M. Taquet d'autre part.

Il dit :

« Autant vous avez été modestes dans vos réclamations, calmes dans vos actes et conciliants dans votre manière de faire, autant M. Taquet a été intransigeant.

» Il a d'abord répondu à vos réclamations par une fin de non recevoir. Puis il a refusé de discuter avec vos représentants directs, les citoyens Sauvage et Tassin, vos délégués mineurs. Aujourd'hui il refuse de se trouver à Arras en présence des délégués ouvriers. Jeudi nous avons une nouvelle entrevue avec M. le Préfet. J'ignore si M. Taquet y sera présent. Dans tous les cas, qu'il y vienne ou n'y vienne pas, il faudra bien que les choses s'arrangent. Nous tenons à lui déclarer que nous acceptons d'avance et sans arrière pensée la sentence que prononcera l'arbitre que vous avez choisi et qui représente le gouvernement. Que M. Taquet en fasse autant.

» Et si, par contre poussé par un motif inavouable, il allait jusqu'à refuser l'arbitrage, le gouvernement de la République saura lui rappeler qu'il y a une loi de 1884, ordonnant la mise en régie des mines qui ne seraient pas exploitées de par la volonté des concessionnaires. »

Lamendin propose ensuite à l'assemblée de désigner des hommes pour commencer les souscriptions dans le bassin. Les quinzaines vont arriver, dit-il, et il faut que vous soyez prêts à recueillir les obules de vos frères du Pas-de-Calais.

Il termine en faisant un chaleureux appel à la résistance et au calme, couvert par les applaudissements de tout l'auditoire.

Le citoyen Cordier monte ensuite à la tribune et dans un élément discours, félicite les grévistes du calme, de l'énergie et du courage dont ils font preuve depuis le début de la grève.

Il leur dit combien les camarades des autres compagnies s'intéressent à leur cause qui est aussi la leur, et avec quel empressement ils vont se cotiser la quinzaine prochaine pour leur venir en aide. Si la grève continue dit-il, ainsi que des municipalités l'ont déjà faite, je proposerai une demande de secours au conseil municipal dont je fais partie et cet exemple suivi, nous saurons créer dans le pays avec la sympathie générale une force de résistance qui vous mènera à la victoire.

La grève mise de nouveau aux voix est votée à l'unanimité.

La journée de mercredi

La journée de mercredi a été très calme et aucun incident n'est à signaler. Le nombre des descentes est encore inférieur à celui de la veille.

L'AFFAIRE DENISE DUBURQUE

Voici une de nouveau Denise Duburque, la servante qui assassina sa maîtresse, Mme Devernay, à Tourcoing, va goûter les douceurs du voyage.

En effet, M. Brassan, juge d'instruction, à Lille, ayant rempli la commission rogatoire que lui avait envoyée la cour de Rouen, a transmis son dossier à cette cour et lui a renvoyé Denise Duburque.

Celle-ci ne serait-elle point destinée à devenir dans la légende la compagne du célèbre Juif-errant ?

UN JEUNE DÉSESPÉRÉ

A ROUBAIX

Tentative de suicide au vitriol

Hier matin, au moment où elle se rendait chez Amédée Prouvost, où elle travaille depuis 1880, Romanie Nuttin, âgée de 33 ans, épouse séparée de Auguste Vanhoost, vit arriver son fils, chancelant, qui lui dit : « Va chercher un médecin, maman; j'ai bu du vitriol, j'aime mieux venir mourir près de toi! »

Au même moment, la pauvre femme vit son enfant, Armand Vanhoost, âgé de 16 ans, tomber sur le sol, en vomissant du sang.

A l'aide de voisins, elle transporta le jeune désespéré sur son lit, puis après lui avoir fait absorber un blanc d'œuf battu à la hâte courut chercher le docteur Labbe qui vint prodiguer ses soins au blessé dont les jours ne sont pas en danger.

« Il y a quatre mois environ, nous racontait la pauvre mère, mon mari qui m'a quitté une douzaine de fois depuis qu'il a eu que je suis mariée, força mon enfant à aller habiter avec lui rue Vancanson, 68.

» L'enfant était depuis quelques temps sans ouvrage, il est ouvrier apprêteur, aussi le père le laissait-il manquer du nécessaire. Voyez ses chaussettes elles sont là de telles, tellement elles ont été mises; les bottines du pauvre enfant sont trouées et éculées, c'est honteux! Dans la poche de mon garçon, en fait de repas pour sa journée, voilà les trois croutes de pain sec que j'ai trouvées.

» Aussi je comprends pourquoi il me disait qu'étant sans travail, il aimait mieux mourir que de souffrir la faim ou de voler. Comment se fait-il que la justice n'ait pas déclaré le père décédé de la puissance paternelle après le contaèt que l'ai fait faire par la police ?

Nous laissons la pauvre femme en larmes, après cependant l'avoir récontortée de quelques bonnes paroles et l'avoir assurée que le parquet lui laissera certainement la garde de son fils dont l'état n'est heureusement pas inquiétant.

Trains de plaisir pour l'Exposition

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur de rappeler au public qu'elle organise pour dimanche prochain 24 courant, un train de plaisir à marche rapide à destination de l'Exposition.

Ce train, qui partira de Tourcoing à 4 h. 10 du matin, desservira les localités de Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille et Douai, et arrivera au Champ-de-Mars à 10 h. 25.

Le retour s'effectuera de la gare de Paris-La Chapelle le même jour à 8 heures 40 du soir.

Le prix des places dont le nombre sera rigoureusement limité est fixé ainsi qu'il suit :

Tourcoing	8 70
Roubaix	8 70
Croix-Wasquehal	8 60
Lille	8 50
Douai	7 85

Avec le billet, messieurs les voyageurs recevront un ticket donnant droit à l'ascension de la Tour Eiffel et à l'accès de la plate-forme roulante, un croquis qui leur permettra de s'orienter le soir pour revenir de l'Exposition à la gare de Paris-La Chapelle et enfin un plan de l'Exposition.

MM. les voyageurs peuvent, dès maintenant, retirer leurs billets.

Des affiches spéciales apposées depuis quelques jours font connaître l'horaire de ce train de plaisir.

Le crime de Fouquières-lez-Lens

DEUX ARRESTATIONS

Nous avons relaté hier le meurtre commis par la femme Wattrain sur son mari.

Comme nous l'avons dit, le parquet de Béthune, accompagné de M. le docteur Hanseval, médecin-légiste, s'est transporté sur les lieux du drame.

Le médecin légiste procéda dans la maison même à l'autopsie du cadavre de la victime.

Pendant cette opération, M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République procédaient d'abord à un constat des lieux puis à l'audition des témoins et aux interrogatoires.

Cette première information a permi d'établir que la femme Wattrain n'était pas la seule coupable. Elle avait été assistée dans l'accomplissement du crime par sa mère, Marie Courtois, épouse Lehut, dite Marie La Boutonnière.

Aussi, après avoir subi un interrogatoire, les deux femmes, Louisine-Marie Lehut et sa mère, Marie Courtois, furent mises sous mandat de dépôt et livrées aux gendarmes pour être conduites à la prison de Béthune.

Pendant toute la durée de l'enquête, une foule nombreuse stationnait devant la maison du crime. A la sortie des deux prisonnières, des cris de morts ont été poussés.

Jules Watrain, la victime, était un ouvrier assidu et estimé.

Journellement sa femme et sa belle-mère lui reprochaient de « courir au dehors ». C'était là le motif des fréquentes discussions dans le ménage.

Nous avons dit que la petite Céline Wattrain, âgée de 10 ans, avait été blessée au bras. La pauvre enfant a été témoin du meurtre de son père. C'est en voulant s'interposer qu'elle fut blessée d'un coup de couteau que lui porta sa mère.

Sa grand'mère lui conseilla de déclarer que le coup lui avait été porté par son père, mais l'enfant a fait au magistrat instructeur un récit fidèle de la terrible scène dont sa mémoire sera malheureusement gravée pour toujours.

Grave accident dans une Filature

A CANTELEU

Hier matin, vers 8 heures, tandis que les fileurs de la maison Léon Crépy, rue Flament-Reboux à Canteleu-Lambersart, étaient au travail, un bruit formidable se faisait entendre et toute l'usine semblait secouée par un tremblement de terre.

Une forte panique s'empara des ouvriers qui crurent à une explosion de la machine. En effet on entendait la vapeur gronder dans la salle des machines ; des vitres volaient en éclats ; dans les salles les métiers semblaient tordus par une main invisible.

Voici ce qui s'étaient passé :

Tous les métiers des trois étages de l'usine sont actionnés par une puissante machine à vapeur de 800 chevaux située dans la partie Est du bâtiment.

Entre les deux pistons de la machine se dresse un énorme volant en bois de dix mètres de diamètre et de deux mètres d'épaisseur. C'est sur ce volant, directement actionné par la machine, que s'enroulent les câbles, qui vont communiquer le mouvement aux poulies et arbres de transmission.

Ces arbres, au nombre de trois, correspondent chacun à un étage de l'usine et sont situés dans une sorte de galerie haute de 30 mètres, longue de 20 et large de 2, que l'on nomme la chambre des câbles.

Or l'un des câbles enroulés sur le grand volant s'est *défié*, c'est-à-dire que l'une de ses trois enveloppes s'est coupée. Cette enveloppe heurtant les autres câbles en fit tomber plusieurs.

L'un d'eux en tombant se brisa et arrêta net le grand volant.

Par suite de cet arrêt brusque, la poulie du premier étage animée d'un mouvement giratoire d'une rapidité vertigineuse, s'est brisée en trois pièces. Deux d'entre elles, projetées violemment, ont défoncé le toit en verre de la galerie des câbles et sont allées tomber, l'une dans le jardin, à près de 200 mètres de son point de départ, l'autre dans un réservoir d'eau situé près du gazomètre.

La troisième, passant au-dessus du mécanicien, a traversé une fenêtre et est tombée au pied de l'escalier conduisant à la salle des machines.

L'arbre de transmission du deuxième étage a été tordu. Celui du troisième étage seul, n'a pas eu trop à souffrir.

En même temps, l'une des boules du régulateur a sauté, la courroie s'est brisée.

Les condenseurs ont été engorgés et la vapeur s'est répandue abondamment dans la salle.

Dans cette atmosphère aveuglante et suffocante, le mécanicien, M. Soudillat, a pu cependant gagner la sortie et aller dans la chaudrerie, fermer toutes les valves.

Par un hasard vraiment extraordinaire, aucun ouvrier ne fut atteint.

Les dégâts sont naturellement très importants et très graves.

Cependant, on croit pouvoir éviter le chômage et assurer du travail à tous les ouvriers.

OUVRIERS BRULÉS DANS UN ÉGOUT

à Roubaix

Hier après-midi, vers 3 heures 1/2, un accident qui aurait pu avoir des conséquences fort graves, a eu pour théâtre un égout de la rue des Sotes.

Un savonnier de la rue d'Avelghem, M. Lez., ayant lâché un bain de potasse caustique dans l'égout, quatre égoutiers qui travaillaient en ce moment furent atteints par le liquide et sont gravement brûlés sur le corps.

Ce sont les nommés Jules Decottignies, demeurant rue Franklin, cour Camille, 4, atteint aux parties sexuelles et aux jambes, qui au dire des docteurs qui l'ont soigné, devra subir une incapacité de travail d'au moins 10 jours; Louis Ghislain, demeurant rue des Longues-Haies, brûlé aux bras et aux jambes; Jean Vanoostaeghem, demeurant rue Magenta, 10, atteint aux parties sexuelles et aux jambes ; Leonard Ottevaert, demeurant rue Lannes, qui en raison de sa haute taille, n'a eu que de légères brûlures aux jambes.

Les blessés ont reçu chez leur patron, M. Dorchies, entrepreneur, boulevard de Beaurepaire, les soins des docteurs Dispa et Debuchy.

Le plus gravement atteint, Jules Decottignies, entrera probablement aujourd'hui en traitement à l'Hôtel-Dieu.

M. Lecy a offert à M. Dorchies de payer les médicaments et soins nécessaires aux blessés.

Dernière Heure

Condamnation de l' "Echo de Paris"

Paris, 20 juin. — Le procès en diffamation intenté par le colonel Picquart au nationaliste Edmond Lepelletier et à l'*Echo de Paris*, journal où le vieux G. de Beaurepaire déverse ses déjections poissonnes, revenait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Durant la plus grande partie de l'audience on a bataillé sur une question de remise. Me Lepelletier ayant fait appel du jugement par lequel le tribunal avait rejeté ses conclusions de sursis, son avocat, Me Chenu, sollicita une nouvelle remise, mais Me Labori insistait pour que l'affaire fut retenue.

Le Tribunal a rendu un jugement rejetant la demande de Me Chenu et retenant l'affaire pour être plaidée à fond.

Me Chenu a alors quitté la barre et la parole a été donnée à Me Labori.

Puis, le Tribunal statuant par défaut, a condamné M. Lepelletier et le gérant de l'*Echo de Paris*, la Société du journal étant déclarée civilement responsable, à 2,000 fr. d'amende, 25 insertions et cent mille francs de dommages-intérêts.

LA GUERRE EN